

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
Secrétariat général - Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens  
182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS CEDEX 01



Paris, le **08 FEV. 2019**

**CONCOURS INTERNE DE  
TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE**  
Métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication  
Spécialité « Photographe »

**Session 2018**

Le jury, réuni le 8 février 2019 au ministère de la culture, sous la présidence de Madame Marie ROBERT, a arrêté comme suit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles à ce concours, sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement :

<b>AUGER</b>	Alain
<b>BAUER</b>	Carole
<b>BERRAND</b>	Olivier
<b>BRAULT</b>	Vincent
<b>CHAMPSEIT</b>	Rémi
<b>DION</b>	Nicolas
<b>PEREIRA PINTO</b>	Antonio
<b>POUILLET</b>	Jacques
<b>PRIEUX</b>	Yann
<b>RENAUDIN</b>	Adeline
<b>SAULNIER</b>	Didier
<b>SIMÉONIN</b>	William
<b>WALTER</b>	Géraldine

**La présidente du jury**

**Marie ROBERT**

La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux ou contentieux, devant la juridiction administrative compétente, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.